



Vidéo à Radio France

Il est temps de négocier

Nous le constatons chaque jour désormais, dans toutes les chaînes de Radio France et dans tous les services mobilisés sur la production : nul doute que **la vidéo est vue comme un enjeu majeur par la direction de Radio France**. Elle figure d'ailleurs dans les orientations stratégiques présentées en CSE Central en décembre dernier.

Nous ne contestons pas la nécessité de développer la vidéo, mais **si l'entreprise souhaite embarquer massivement les équipes dans cette voie, alors elle doit partager avec elles les constats, les objectifs et les moyens d'y parvenir.**

Les salarié•es de Radio France ne pourront pas subir une extension (à toutes les chaînes) et un élargissement du « tous contributeurs » à 360°, car le système a rapidement montré ses limites sur le temps de travail et les risques psycho-sociaux (RPS) depuis 15 ans. Faut-il rappeler le constat documenté par l'expertise menée par le cabinet ISAST à France Bleu en 2021 ?

Nous, organisations syndicales représentatives de Radio France, demandons donc **l'ouverture de négociations sur le déploiement de la vidéo dans l'entreprise, en n'excluant aucun des métiers concernés**. Il n'est plus possible de se réfugier derrière des « expérimentations », pour faire progresser le sujet de manière sauvage.

Après avoir réaffirmé le volontariat comme mode de développement de la vidéo, cette négociation devra porter sur la définition d'objectifs de production chiffrés à court et moyen terme, sur l'encadrement de la charge de travail, sur la définition du rôle et des missions de chaque métier (pour un travail en autonomie ou en équipe), sur l'établissement d'un véritable plan de formation adapté aux besoins et ouvert à toutes celles et ceux qui le souhaitent, sur les moyens matériels à engager, sur la réaffirmation des droits d'auteurs et enfin, sur la reconnaissance de cette nouvelle compétence par une rémunération adaptée.

Ce n'est pas parce que l'entreprise souhaite développer la vidéo que les salarié•es doivent tout accepter ; ce n'est pas parce que des salarié•es se sont lancé•es dans la vidéo que la direction ne doit pas fixer un cadre. **C'est un sujet majeur pour toutes les organisations syndicales de Radio France qui nécessite sans aucun doute une négociation large et loyale avant d'aller plus loin.**

Paris, le 24 juin 2026